



# L'Antenne

Bulletin de liaison de la **Fédération Française des Apiculteurs Professionnels**

Directeur de publication : Emmanuel Rey - ISSN 2105-3669

Siège social : Agrapole 23 rue J. Baldassini 69364 Lyon Cedex07

[Ffap-apipro@hotmail.fr](mailto:Ffap-apipro@hotmail.fr)

[www.apipro-ffap.fr](http://www.apipro-ffap.fr)

## En espoir de cause (Yvon le Men, poète de région)

Eh bien voilà un premier cycle - celui de la fondation - est conclu. Nous avons plongé nos mains dans les chantiers qui s'ouvraient: ITSAP, Cœur, règlement miel ... sous la houlette, l'expérience des collègues qui maintenant ont fait le choix de passer la main. De tout cela nous pouvons à présent les remercier. La FFAP est posée dans le paysage syndical et y tient sa place.

L'inquiétude fut grande dans les premières heures de l'AG d'Aspet, de ne pouvoir continuer à se faire entendre au travers de notre fédération. Mais voilà la vie fut plus forte et au final l'équipe d'un CA remanié s'est constituée. Cette équipe n'est pas fermée et tous ceux qui ont envie de s'y mettre, de découvrir, de se former seront accueillis.

Les chantiers sont toujours là, et pour cause, et les questionnements aussi, comme par exemple l'investissement de la FFAP au sein de l'ITSAP. Le vote de l'AG en ce sens ne laisse pas de doute. L'explication peut se trouver dans l'implication non négligeable de collègues dans les différentes ADA avec pour certains des responsabilités importantes. Il va sans dire que les professionnels que nous sommes ont à cœur d'avoir un outil technique à leur disposition, mais en même temps notre syndicalisme est sans complaisance quant à ce que l'on peut en attendre.

La FFAP doit exister encore et toujours mieux au cœur d'un syndicalisme français apicole qui oublie ceux dont c'est le gagne-pain mais qui savent aussi que les enjeux de leur métier vont au-delà de leur préoccupation. Ce n'est pas le cas de tous ceux qui font profession de l'apiculture et qui parlent très vite de rendement, marché du miel et grande distribution et qui sans doute à l'instar de gros céréaliers pour le blé, suivent sur leur téléphone portable les cours du miel pour donner des ordres de vente. On ne trouve pas non plus dans la littérature de ces collègues là les termes « traitements de semences, dose sub létale, etc » L'égarement dans l'analyse mène aux antipodes de la notre !

Se pose donc la relation au reste du syndicalisme apicole qui fut soulevé lors de l'AG.

Et donc l'actualité des OGM s'est faite cheval à enfourcher pour se tester et c'est sans ambiguïté et avec un intérêt participatif que nous accompagnons la pétition co-signée par presque toute l'apiculture française et les associations soucieuses d'environnement qui ont bien compris l'enjeu pour notre société.

Mais voilà, cela suffira-t-il ! Non sans doute, et ce sera aussi au nouveau CA d'être force de propositions, d'actions pour continuer à porter l'aiguillon de l'abeille là où il va le falloir et avec l'ensemble des adhérents.

Et des adhérents il va en falloir si nous voulons avoir les moyens d'agir librement. La cotisation n'augmente pas puisque nous faisons le pari du nombre.

Souhaitons nous sur le plan personnel un 2012 d'un bon cru, par contre que pouvons nous oser souhaiter pour notre métier en 2012 ? Là par contre c'est un peu plus chaud !!!! Juste ne rien lâcher et ce sera pas mal déjà !

Prenons fait et cause pour nos espoirs !

Bien à vous !

La nouvelle équipe

**Denis Sapène, Philippe Gaye, Gaëlle Brossier (jeune stagiaire efficace !) Bertrand Baron, Thierry Forgues, Emmanuel Rey, Gaël Malek, Yvan Goutequillet, Benoît Lacourcelle, Michel Uzan, Amaury Renoux.**

JANVIER

N°8

2012

## Dans ce numéro

Compte rendu de l'AG des 3 & 4/11	2	Lecture critique d'une résolution du parlement européen	12
Règlement miel	9	Lettre à l'ITSAP	
Imidaclopride et amandiers (USA)	10	<b>En annexe:</b>	
OGM	11	Appel de cotisation 2012	
		Pétition	

# 4ème Assemblée Générale de la FFAP

## 3 et 4 novembre 2011- Aspet

### Assemblée générale statutaire

Jeudi 3 novembre

#### ❖ Rapport moral - Alain David :

*En accord avec Alain David, nous ne publions pas la 1ère partie du rapport moral, trop « onirique »; il s'agit ni de heurter les âmes sensibles, ni de « plomber » la nouvelle équipe.*

(...) Notre AG n'est visiblement pas suivie à 80% ! Nous atteignons tout juste le quorum. Ce n'est pas brillant. Aspet, c'est tellement loin ! Presque en Espagne ! Mais, bêtas que nous sommes ! C'est évident : nous aurions dû organiser des AG statutaires dans chaque région de France ! 22 régions, 22 AG, 2 AG par mois c'est jouable ! L'AG à la maison ! Un nouveau concept ! Et tout cela sur fonds de dissensions. Dois-je continuer ou me rendormir ?

Nous saluons, en tout cas, nos collègues présents aujourd'hui, quelles que soient les motivations de leur venue. Évidemment la principale question est : qui représentons nous ? Dès la création de la FFAP, nous l'avions envisagée. Nous ne nous entêtons pas à représenter l'Arlésienne ! Nous ne pouvons parler au nom d'adhérents fantômes, au risque de se pérenniser à des postes de responsabilité en ne représentant que nous-mêmes. Nous avons déjà lancé un appel à Angers, l'an dernier, sans succès. Et pourtant, à croire beaucoup de collègues, la FFAP est nécessaire, indispensable. Même si la démotivation apicole s'inscrit dans un contexte plus large et similaire, nous ne pouvons nous satisfaire de cette explication.

Car notre situation d'apiculteurs s'aggrave, notre environnement se dégrade et l'hypocrisie ministérielle (ANSESielle) augmente.

C'est à nous de réagir, et n'attendons rien des autres :

- ni des consommateurs ; le dernier sondage Ouest-France (le plus grand quotidien régional) nous révèle que seulement 2% des français considèrent l'environnement comme le problème le plus important.
- ni du ministre Le Maire, qui a ainsi le champ libre pour présenter son plan Ecophyto 2018 comme un gain pour l'environnement grâce à la réduction des pesticides. Le mensonge fonctionne parfaitement. Tout le monde y croît, ou feint d'y croire.
- ni de France Nature Environnement dont la crédulité laisse songeur, voire pantois !
- ni des chambres d'agriculture qui pratiquent aussi l'hypocrisie à un très haut niveau, genre « cachez ce Cruiser que je ne saurais voir ».

Nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes. Et dans ce contexte difficile, le bilan de notre premier mandat est satisfaisant, qu'on le veuille ou non. Nous avons tout essayé, porté la voix de la FFAP dans toutes les instances administratives, et autres ; et je reste persuadé que notre message est de loin le plus avisé (avec la Conf). Et ce, malgré l'ironie facile et primaire du député Saddier (réunion COMOP, préfigurant ITSAP et Interpro) ainsi que de certains représentants apicoles à l'annonce de notre création.

Personnellement, je ne regrette rien et suis même plutôt fier de ce que nous avons réalisé.

Je ne pense pas trahir mes collègues du CA en ajoutant qu'ils partagent totalement ces sentiments. Et puisque les compliments viennent difficilement d'ailleurs, je vous félicite !

Mais il est difficile de continuer comme cela. Notre réaction syndicale doit-elle être différente ? Et alors quel fonctionnement ?

Faut-il abandonner les représentations officielles et se « contenter » d'être une force de frappe revendicatrice ?

Encore, dans ce cas de figure, faudrait-il que les apiculteurs soient motivés.

Compliquée et restrictive, l'équation n'est pas facile à résoudre.

Et pourtant, il faudra s'y atteler aujourd'hui et demain.

L'heure des choix a sonné.

## ❖ Rapport d'activité - Guy Brossier :

9 et 10 décembre 2010 : tenue de notre 2<sup>ème</sup> A.G. à ANGERS

### ITSAP :

- 19 décembre 2010 : courrier à l'ITSAP
- suite à une motion débattue et votée lors de l'AG leur demandant une modification du programme de telle manière que la priorité absolue soit donnée à l'étude de l'impact des pesticides sur la santé, la qualité et la productivité de notre cheptel.
- Le même jour : envoi du même courrier en copie à toutes les ADAS.
- 10 janvier 2011 : envoi d'un courrier à l'ITSAP pour demander un RV afin d'obtenir des réponses au courrier du 19/12/2010.
- 14 janvier 2011 : CA de l'ITSAP
- 27 janvier 2011 : 3 administrateurs de la FFAP sont reçus par quelques membres du bureau ITSAP.
- Le lendemain, 28/01, AG de l'ITSAP
- 14 mars 2011 : des volontaires (administrateurs et adhérents) de la FFAP assistent à la réunion de lancement des commissions techniques ITSAP et se répartissent dans les différents groupes de travail :
- 29 juillet 2011 : 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail pesticides.
- Ordre du jour : préparation programme 2012.
- 4/10 : réunion du CA

### Comité de pilotage « règlement miel »

- 7, 8, 9 février 2011 : présentation des rapports de recherche et d'activité 2009-2010.
- 17 et 18 mars 2011 : participation au comité de pilotage au sujet du complément d'appel d'offre des labos de recherche et présentation des résultats des Centres de formation.
- 5/10 : présentation des 1ers résultats de l'audit de la filière ; état des paiements pour l'exercice 2010/2011.

### CoEur

- 25 février 2011 : réunion CA de la FFAP : point sur la nature des activités de CŒUR : Correspond-elle aux attentes de la FFAP ?
- 23 mars 2011 : Colloque européen sur les pesticides et l'abeille, participation de notre représentant à Bruxelles.
- 24 mars 2011 : participation de notre représentant à une réunion de la Coordination européenne (CŒUR) à Bruxelles.

### Interprofession

- 16 février : CA de la FFAP pour préparer la réunion de l'interprofession du 7 mars prochain.
- 7 mars 2011 : 1<sup>ère</sup> réunion avec les autres syndicats au sujet de l'émergence de l'interprofession.
- 22 juillet 2011 : réponse à l'UNAF au sujet de la création d'une intersyndicale.

### Des courriers

- 2 février 2011 : courrier au Ministre Bruno Lemaire dit de recours gracieux lui demandant d'appliquer la décision du Conseil d'Etat qui est l'annulation de l'autorisation du Cruiser 350 pour les années 2008, 2009, 2010.
- 27 février 2011 : courrier à la DGPAAT, au sujet d'une possible deuxième déclaration de ruches en fin d'hiver pour faire apparaître le niveau des pertes.
- 2 mars 2011 : courrier à la DGAL pour protester sur la non convocation de P. CAHE et organiser sa défense face à la tentative de le marginaliser.
- 8 mars : envoi d'un courrier aux organismes bio au sujet de l'achat de reines et d'essaims en apiculture Bio.
- 5 mai 2011 : réunion de rédaction et envoi d'un courrier FFAP à Maître Claire Waquet, la mandatant pour saisir le Tribunal administratif de Paris afin d'obtenir l'annulation de mise sur le marché du Cruiser 350 pour 2011.

### Bulletins, infos

- février 2011 : Antenne 6
- rédaction et diffusion d'un document « appel à témoignage » pour encourager nos adhérents à observer si les butineuses récoltent les eaux de guttation. (appel relayé par Cœur)
- Ce document est joint à une lettre électronique (« Les brèves »), publiée début avril.
- octobre 2011 : Antenne 7.
- Alimentation du site internet.

### Action 14 septembre 2011, Paris

- 22 août 2011 : réunion CA de la FFAP : le projet d'action du 14/09 est validé.
- 6 septembre 2011 : à l'occasion d'une réunion de CA, rencontre avec l'agence « Emma Pom »
- Avec cette agence, rédaction et diffusion d'un communiqué de presse et d'une invitation à la presse.
- 14 septembre 2011 : transhumance à Paris sur la Seine puis au Jardin des Plantes.
- Suivi des retombées dans les médias, information aux adhérents.
- 30 septembre 2011 : publication sur Rue 89 d'une tribune de la FFAP .

Pour finir, **organisation de l'AG 2012.**

- Organisation : seulement 2 réunions de CA à Paris, mais de nombreuses réunions téléphoniques thématiques. Au total au moins une dizaine.

10 mars 2011 : participation à L'AG du SAP Franche-Comté pour parler des suites de l'affaire P. CAHE et présentation de la FFAP.

### ❖ Rapport financier - Michel Uzan :

Le budget total fut de 16 258,92 €, alimenté par les cotisations à hauteur de 13 312,55 € (dont 12650 € d'adhésions) et le reste par un solde de trésorerie. Les assurances et Eco-emballages sont justes en « transit ». La répartition des adhérents est la suivante : SAPB 29, SAPCO 30, SAPRA 74, Individuelles 17.

Pour les dépenses (16 258,92 €), les postes sont les suivants:

- déplacements et hébergements liés au fonctionnement du CA (4 491,98 €),
- la cotisation ITSAP (2 000 €) la contribution CoEur (2 500 €),
- les assurances (787,58 €), Eco-Emballages (183,55 €),
- l'Antenne (422,90 €) et le site Internet (93,11 €).

Enfin, la dépense exceptionnelle liée à l'action/événement à Paris le 14 Septembre est de 5 740,80 € et fait que la FFAP est déficitaire sur l'exercice 2011. La réserve de trésorerie prévue pour ce genre de situation nous permet de ne pas être en difficulté.

Nous commencerons donc 2012 avec une avance suffisante (5 000 €) pour honorer les dépenses courantes de la FFAP et les premières réunions de l'année. Il est question que CoEur se donne un statut juridique différent et donc il y aurait des cotisations et non plus des contributions.

---

### Discussions:

Les différentes actions menées par la FFAP sont discutées, en expliquant le recours à une agence de communication pour faire la promotion de la dernière action menée sur Paris, notamment suite au mauvais retour sur l'action à la DGAL de l'année précédente. En plus, manque de chance, une alerte à la pollution radioactive sur Marcoule a capté une partie des grands médias dont TF1 et le Monde.

N. Guintini remarque « en comparaison avec d'autres actions nationales, nous avons un bon résultat sur l'action à Paris. Quelles que soient les structures, les français se sentent très peu concernés par l'environnement. C'est pourquoi, il nous faut faire preuve de plus d'imagination. » M.-F. Roux reconnaît que l'action en tant que telle a fonctionné, mais ajoute un bémol en rappelant que cette journée devait être un point de départ pour d'autres mouvements qui n'ont pas eu lieu.

N. Russier met en avant nos arguments qui ailleurs ne sont jamais entendus (ANSES, etc.).

G. Brossier rappelle que les décisions d'actions au niveau régional ont été mal suivies et nous précise la nécessité pour la FFAP d'exister par elle-même, l'unité avec d'autres

organisations ne pourra se faire que face à une nouvelle actualité.

Renouvellement des administrateurs : Il est tout de suite mis en évidence que six des administrateurs du C.A. ne seront plus candidats au prochain mandat.

S. Martaresche est engagée auprès de l'ITSAP et représente toujours la Commission Apicole de la Confédération Paysanne.

N. Guintini résume ces trois années de façon positive. Aujourd'hui il continue à l'ADARA et suit le travail de la Coordination Européenne.

A. David rappelle le bon travail mis en place, regrette le manque de renouveau, tout en étant déçu du comportement de beaucoup de collègues. Il veut s'investir dans d'autres structures tout en apportant si besoin son soutien à la nouvelle équipe.

G. Brossier réclame le droit à la fatigue, part à la retraite et fait le même constat de bonne ambiance et de dynamisme de l'équipe durant ces trois années.

M-F Roux exprime une certaine lassitude en regrettant le manque de mouvement au sein de la profession. Elle souhaite aussi un renouveau avec des gens plus jeunes.

P. Gautier mentionne la richesse de cette expérience, mais est un peu désabusé par le manque de perspectives positives dans le milieu apicole.

La discussion reprend sur l'action menée en septembre à Paris, à la demande de F. Chauvancy (SAPCO); il rappelle que le SAPCO reconnaît la pertinence des travaux menés par la FFAP mais regrette une erreur de communication sur les actions de l'UNAF.

N. Guintini rappelle que notre volonté de travailler avec les autres est réelle, mais regrette que sur l'action menée par la FFAP seule, il y a eu une sorte de désaveu des SAP.

F. Chauvancy pense que la FFAP n'est pas assez visible, que la coordination est un moyen pas un objectif.

En réponse, G. Brossier s'interroge sur l'utilité d'une nouvelle manifestation unitaire face aux politiques.

B. Théry pense que la manifestation fût une réussite pour faire exister la FFAP seule mais propose qu'au printemps, face au problème du cruiser, il puisse y avoir une action intersyndicale.

N. Russier nous rappelle que la FFAP n'a que trois ans d'existence mais a su faire émerger une analyse pertinente et innovante.

P. Gautier rapporte une incompréhension des membres du SAPB, concernant la position de la FFAP vis à vis de l'UNAF mais réaffirme le soutien du SAPB à la FFAP.

Gaëlle Brossier regrette le manque de soutien d'une partie du SAPCO.

P. Vermandère répond en soulignant le bon fonctionnement démocratique du SAPCO, rappelle que la stratégie de l'action justifiée contre l'abeille sentinelle semblait dangereuse face au grand public, sans pour autant remettre en cause le soutien du SAPCO à la FFAP. Le SAPCO a mobilisé un grand nombre d'apiculteurs pour une action sur Poitiers.

B. Théry souligne qu'il est positif d'être toujours capable de s'engueuler tranquillement dans le respect des uns et des autres, mais qu'il y a eu un saut de génération dans les professionnels de l'apiculture, qui place les plus jeunes dans la nécessité de s'investir rapidement au niveau syndical.

G. Brossier rappelle la nécessité de travailler sur le fond des dossiers pour faire avancer nos idées. M-F Roux insiste sur le besoin de changer la façon de faire et de changer les représentants du métier. Elle se questionne sur l'utilité de l'expérience des anciens.

## **Bilan des trois années d'existence et d'engagement**

### **• L'ITSAP**

Après l'historique de l'année 2011, rappel des positions de la FFAP :

Lors de la précédente AG de l'ITSAP, il y avait une demande de donner la priorité absolue au sujet des pesticides.

Dans son rapport moral, le président P. Dauzet mentionnait alors que l'Institut avait bien entendu

la volonté des ADAs de favoriser les travaux sur la thématique des pesticides. Cela sans tabou, tant que le sujet serait abordé d'un point de vue technique. La FFAP se retrouvait en partie sur les engagements nouveaux de l'ITSAP. Les commissions et les groupes de travail se mettaient en place (santé, environnement, pollinisation).

G. Brossier nous rappelle l'avis du CA de la FFAP donné fin 2011 (cf le dernier bulletin).

Le CA avait fait le constat d'une inadéquation entre la volonté affichée et la capacité d'agir. Il rappelait le manque de communication de l'ITSAP. Il lui demandait de préciser ses objectifs, rappelait le budget encore insuffisant de l'Institut. Il soulignait le manque de lisibilité du processus décisionnel au sein de l'Institut.

M-F Roux mentionne la déception des participants au GT « pesticides » dès sa première réunion, en juillet 2011.

Malgré l'unanimité des participants sur les problématiques pesticides et notamment la demande de travailler sur les conséquences des systémiques sur les colonies, les propositions programmatiques faites par l'Institut ne sont pas à la hauteur des souhaits exprimés.

Par exemple, le bureau de l'Institut proposait un travail sur le suivi du Cruiser OSR alors que les apiculteurs en demandent le retrait pur et simple et estime que ce n'est pas à l'Institut de faire la post-homologation.

De plus, l'Institut ne semble pas afficher une forte volonté d'embaucher un écotoxicologue.

B. Théry pose la question du fonctionnement à P. Dauzet, qui répond : « je suis dérangé par le pessimisme qui passe sur la FFAP. Les conditions ont toujours été dramatiques. Pourtant grâce aux apiculteurs professionnels et à la filière technique les choses avancent. L'ITSAP a été mis en place, son fonctionnement est à améliorer et pour répondre à certains la FNSEA n'y est pas prédominante. Nous essayons d'exprimer les préoccupations de la base et je suis surpris de l'interprétation négative sur les travaux de l'ITSAP par le CA de la FFAP. Des points positifs ont été mis en avant par G. Brossier. Nous sommes conscients de la nécessité d'un écotoxicologue. Ne disons pas que rien n'est fait ».

D. Sapène : « Decourtye, au conseil scientifique de l'ITSAP, est hors sujet. Il y avait une demande de travail sur les systémiques, celle-ci n'a pas été entendue. »

P. Dauzet : « les appels à projets nécessitent du temps du fait de l'organisation des financements. »

P. Vermandère : « Il faut aller à fond sur le sujet des voies d'exposition aux pesticides. Grâce aux apiculteurs, l'exposition via les poussières de semis est admise comme celle via la guttation. Les allemands y travaillent, pas l'ITSAP. Il est grave que les propositions du groupe de travail n'aient pas été retenues par l'ITSAP.

G. Brossier : « l'Institut doit entendre que la FFAP construit un questionnement argumenté. Nous lui demandons de ne pas en caricaturer les propos. »

Ph. Dauzet : « nous ne sommes pas un laboratoire. Nous allons essayer d'avoir un écotoxicologue, mais c'est à la filière de trouver les financements, pas à l'ITSAP. Nous

tenons compte de la filière et la respectons, mais les solutions sont de plus en plus étroites.

Mais nous travaillons tout de même avec l'INRA d'Avignon principalement sur le sujet « pesticide et varroa. »

Ph. Vermandère, s'adressant à Ph. Dauzet : « tu reprends le même discours que nos détracteurs. Nous ne parlons pas des causes de mortalité. Notre questionnement est à propos des causes de **surmortalité**. L'ITSAP peut-il ne pas reconnaître la gravité des surmortalités? »

S. Martaresche : « l'Institut ne prend pas en compte cette question. »

Ph. Dauzet : « sur la communication, on s'est trompé. Nous recrutons quelqu'un de nouveau pour progresser. Nous avons créé un site internet et édité un dossier sur le travail de l'ITSAP.

G. Brossier : « les animateurs de l'ITSAP ne semblent pas comprendre l'urgence des problèmes rencontrés par l'apiculture. »

M-F Roux : « on redit que le sujet phyto devrait être la pierre angulaire de l'Institut. Le programme est intéressant mais l'argent n'est pas mis en face. »

Ph. Dauzet : « Alors comment fait-on ? battons nous pour trouver l'argent. »

S. Vermandère : « justement, il faut trouver l'écotoxicologue, relativiser l'implication des scientifiques. On ne peut pas faire travailler un scientifique avec l'argent des céréaliers car il ne pourra sortir des résultats leur déplaisant. L'écotoxicologue doit être recruté en toute indépendance. Les apiculteurs ont su produire des travaux sans l'Institut. »

G. Brossier : « il y a quand même de l'écoute au sein de l'Institut et l'on peut espérer des travaux sur cet problématique »

S. Martaresche. « le mot pesticide est enfin pris en compte. »

Ph. Dauzet : « les projets financés CASDAR ne parlent que de pesticides. »

S. Martaresche : « l'ADA Centre met en place un travail sur les rémanences sans l'Institut. »

Ph. Vermandère : « les études se succèdent. Il faut au moins les cibler.

Ph. Dauzet : « c'est fait sur la guttation en Italie. »

M-F Roux : « on nous dit que rien ne prouve que les abeilles les fréquentent alors qu'on les sait chargées en pesticides. C'est donc à nous de le prouver avec l'aide de l'Institut. »

G. Brossier : « l'étude de Girolami sur ce sujet existe et pourtant la DGAL nous demande des preuves. C'est un beau travail pour l'Institut. Rien n'est figé. Il faut co-agir entre syndicat et technique. Ce n'est donc pas à refaire mais à continuer. »

P. Gautier : « la DGAL avait répondu que la guttation est un phénomène marginal. »

Ph. Vermandère : « à nous de le prouver ? L'Institut, avec son réseau d'observateurs, et un protocole accepté de tous, serait un outil parfait pour cela. Au sujet des broyats de paille, en juillet 2010, une manipulation montre que l'air

était chargé d'imidaclopride. Au dernier moment, les recherches ont été interrompues. N'est-ce pas un aveu de la connaissance du problème ? »

Ph. Dauzet : « Quels moyens la FFAP met en œuvre pour que l'ITSAP puisse fonctionner ? »

M. Sabatier : « Je suis d'accord pour que le syndicat cherche des financements pour l'ITSAP, mais pas pour des travaux de post-homologation. »

A. Renoux : « à la dernière AG, nous nous sommes donnés un an, alors on y va ou pas ? La motion était claire !

Toutefois si on sortait de l'ITSAP, quel angle d'attaque aurions-nous ? »

A. David : « Trois ans de FFAP, deux ans d'ITSAP, aujourd'hui que fait-on ? Tout le monde est-il d'accord pour continuer avec l'ITSAP ? »

Ph. Vermandère : « L'an dernier, on pensait que le groupe pesticide serait accepté, il faut geler les cotisations. »

B. Théry : « L'argent de l'Europe est dirigé sur la problématique cheptel, plus d'argent pour l'Institut est aujourd'hui inutile puisqu'il a fait le choix d'ignorer le problème pesticide. »

A. Renoux et G. Malek proposent un vote à bulletin secret : « Suivons-nous l'ITSAP ou non ? »

Le vote a lieu sur la base de cinquante bulletins exprimés, dont 32 votants et 18 pouvoirs. Les résultats sont de 2 blancs, 1 nul, 17 non et 30 oui. **La FFAP suit l'ITSAP !**

### • L'interprofession

Deux réunions cette année, la première au sujet du financement de l'ITSAP, à laquelle nous participions. Les propositions du SPMF et de la FNSEA étaient de trouver l'argent auprès d'autres filières agricoles. La FFAP et la confédération paysanne sont restées sur la réserve, dans l'attente de précisions, sachant qu'au final, toute décision à ce sujet serait du ressort du CA de l'ITSAP.

Une interprofession, c'est d'abord un projet commun de filière; chaque structure devait faire des propositions dans ce sens à la réunion du 13/09. Finalement, ce jour là, personne n'était prêt.

En réponse à la demande du SPMF, France Agrimer a décidé la création d'un comité apicole auprès du Conseil spécialisé des fruits et légumes.

Ce « comité apicole » aura comme objet "d'éclairer les travaux du Conseil spécialisé des fruits et légumes. Sur les problématiques propres à l'apiculture". Voulu comme un espace de dialogue et de concertation, ce comité ne peut se substituer à une interprofession.

Marie-France Roux pose la question des objectifs d'une filière et de la destination des cotisations qui pourraient être versées par cette filière.

De plus, la FFAP a-t-elle aujourd'hui les moyens humains de participer à ce nouveau comité ? A la demande de

Nicolas, Sonia nous dit que la Confédération Paysanne participera à ce comité.

- **l'inter-syndicale**

Le sujet revient après la proposition de l'UNAF au milieu de la saison dernière de relancer une démarche commune avec l'ensemble des organisations apicoles.

Nous avons répondu par la négative à cette proposition. Les autres organisations ont répondu de la même façon, et semble-t-il pour les mêmes raisons. Omniprésente dans les médias, l'UNAF ne défend qu'une certaine vision de l'apiculture, plus défense de l'abeille que défense d'un métier. Par ailleurs, l'UNAF n'a pas toujours respecté ces engagements vis à vis de ces partenaires.

Par ailleurs, le C.A de la FFAP ne s'opposait pas en soi à une manifestation de masse mais ne croyait pas forcément en son efficacité.

PH.V : « Lorsqu'on a fait les manifestations à Paris contre le maïs cruiser, cela a permis de retarder de trois ans sa mise en culture sur le colza. »

Alain David : « une intersyndicale est-elle possible, que doit faire la FFAP ? »

Sonia : « Il faut se rappeler que l'UNAF a trahi les accords souscrits dans le cadre de la Coopération, lors de la création de l'institut ! »

Amaury Renoux : « une action de masse est-elle efficace ? »

Alain David : « on peut laisser les manifestations de masse à l'intersyndicale. »

Ph.Vermandère : « Les moyens de l'UNAF et du SNA sont d'ordre financier, nous sommes force de proposition, ils se servent de nos arguments et tant mieux ! »

Nicolas Guintini : « En région les financements existent, et l'on existe en dehors de l'UNAF ! »

Bertrand Théry : « Comme nous l'avons évoqué l'hiver dernier la FFAP et la Conf peuvent mener certains sujets ensemble. Le nombre nous rend visible ! »

- **Le règlement miel**

Yvan Gouttequillet nous rappelle que la FFAP a obtenu que la DGPAAT (Direction Générale des Politiques Agricoles, Agroalimentaires et des Territoires) nomme quelqu'un pour suivre les dossiers apicoles. C'est fait, il s'agit de Mme Julie Audran.

France Agrimer a nommé Mme Marion Robert Vérité en remplacement de Mme Oberti.

La FFAP a permis de mettre en place l'aide au développement du cheptel à hauteur de la SMI, sans que cela remette en cause l'aide à la reconstitution du cheptel. Un problème se pose pour les éleveurs, les aides qui leurs étaient destinées ont disparu.

Yvan : « Il faut rendre l'argent aux apiculteurs, et pour cela nous devons redéfinir des projets sur trois ans. Les aides attribuées ne nous semblent pas toutes judicieuses, celles qui vont vers les ruchers écoles, comme celles servant aux financements des analyses miels »

Les aides versées le sont pour un total d'environ 1,5 million d'euros dont près du dixième finance des analyses de miel faites pour beaucoup par les plus gros négociants.

Nicole Russier nous fait observer qu'à l'avenir nous aurons à faire analyser les miels pour leur charge éventuelle en produit OGM.

- **CoEur**

Nicole Russier suit avec Nicolas Guintini les travaux de la Coopération Européenne. Elle met en évidence avec Philippe Vermandère, des problèmes de fonctionnement et d'orientation de la coordination européenne.

Les membres de CoEur fournissent un gros travail de veille scientifique, suivent les projets d'homologation et les protocoles d'autorisation de mise sur le marché des produits de traitements.

Cependant, la volonté d'être présent auprès d'un grand nombre de structures et institutions abordant ces sujets favorise l'éparpillement des travaux, tout en créant des liens un peu trop fréquents avec des représentants de l'industrie agrochimique.

Les membres de CoEur sont amenés par imprégnation à être de plus en plus consensuels. A ce sujet, un débat est apparu au sein de CoEur.

Par ailleurs, Philippe Vermandère nous rappelle qu'aujourd'hui la seule organisation syndicale apicole présente au niveau européen, au travers du Copa-Cogeca, est le SPMF.

Aussi, l'existence de CoEur est importante, nous devons rappeler nos attentes, et faire en sorte que son travail se recentre au plus près des objectifs initiaux.

La FFAP est proportionnellement aux autres adhérents de CoEur un de ces principaux financeurs; nous préférierions que Coeur abandonne les démarches de type "lobbying", au profit d'un positionnement plus syndical.

### ❖ Election du CA

Les rapports de jeudi matin sont approuvés à l'unanimité (50 voix exprimées).

La nuit portant conseil, plusieurs candidats proposent leur candidature au CA: Gaëlle Brossier (comme stagiaire), Thierry Forgues, Philippe Gaye, Bertrand Baron et Denis Sapène. Philippe Vermandère nous fait remarquer que le SAPRA est sous-représenté.

Les membres sortants du CA proposent leurs services sous forme de consultations ou de participations ponctuelles aux dossiers suivis par le nouveau CA.

L'élection du nouveau CA se fait à l'unanimité moins une abstention, celle de Guy Brossier. Il pense que le nombre de participants au nouveau CA est insuffisant pour son bon fonctionnement.

### ❖ Débat d'orientation

#### • CoEur:

En lien avec Philippe Vermandère, Nicole Russier et Nicolas Guintini continueront à représenter la FFAP auprès de CoEur. Nicolas formule nos objectifs: clarifier les relations de CoEur avec les groupes de la chimie, travailler à une structuration plus claire de CoEur et continuer à participer aux débats.

Philippe Vermandère reste disposé à jouer un rôle de « débroussailler » des informations fournies par CoEur.

Nicole Russier nous rapporte que CoEur porte des dossiers techniques déjà exploitables. C'est pourquoi il est important que l'un des membres du CA se fasse le relais de cette source d'informations. Elle nous informe de l'émergence au niveau européen du dossier « abeilles et OGM ».

Nicole Russier et Nicolas Guintini fourniront des articles concernant CoEur au bulletin de la FFAP. Nous décidons de réduire de 20% notre cotisation à CoEur afin d'affirmer notre intérêt à l'évolution de cette coordination.

#### • L'ITSAP

Le remplaçant de G. Brossier au C.A de l'ITSAP sera nommé lors du premier C.A de la FFAP, il semble que D. Sapène soit prêt à succéder à Guy.

Ph. Dauzet nous informe que la cotisation à l'ITSAP est maintenue à 2000 euros.

Nous décidons de faire un courrier à l'ITSAP, pour préciser les attentes de la FFAP. Ce courrier rappellera notre attachement à la valeur des travaux mis en place par la commission pesticide et la nécessité que ceux-ci soit utilisés comme base de travail. Nous demandons

également que l'assemblée générale de l'institut face plus de place aux débats ouverts.

G. Brossier déplore que l'ITSAP soit devenu un fourre-tout de l'apiculture, s'éloignant des préoccupations des professionnels qui ne se sentent pas ou peu entendus. Il fait la demande à l'ITSAP de se doter d'un organe de communication. L'idée est retenue par Ph. Dauzet, qui précise le rôle moteur des ADAs et des professionnels au sein de l'ITSAP.

B. Théry revient sur les tensions exprimées par nos représentants à propos du fonctionnement de l'institut. Insiste pour que les groupes de travail mis en place soient considérés comme de vraies forces de propositions au sein de l'institut, et que leurs travaux soient respectés. Il conclut en espérant une prochaine réunion entre le C.A de la FFAP et le bureau de l'ITSAP.

#### • Intersyndicale

L'ensemble de nos adhérents souhaite que celle-ci puisse exister, au moins pour les questions qui semblent consensuelles: pesticides et OGM.

Nous souhaitons conserver un rôle de moteur, et discutons d'une action possible au niveau européen.

D. Sapène rappelle que les assurances refusent de couvrir les risques d'OGM dans les miels.

#### • Comité de pilotage

L'essentiel des propositions devront se faire au début de l'année 2012, Y. Gouttequillet sera sûrement notre représentant. Il nous donne des pistes de travail: le budget est essentiellement dirigé vers des projets d'ordre scientifique. Ph. Dauzet intervient pour préciser que l'institut fait lecture de ces projets au comité de pilotage (dont l'avis est souvent suivi) avant de les présenter devant le conseil scientifique. B Théry fait la remarque que les apiculteurs ne doivent pas laisser les experts être juge et partie, définissant à notre place les axes des recherches. Nous devons être capables de garder la priorité du thème des pesticides.

#### • Internet

P. Gautier nous rappelle l'existence de l'adresse hotmail de la FFAP utile pour communiquer. Concernant le site internet, il accepte de continuer à s'en occuper.

#### • Cotisations

Il est proposé que les SAPs donnent une date butoir pour le paiement des cotisations.

Nous décidons que la cotisation reste à 100 euros pour les exploitants à plein temps, et qu'elle ne soit pas inférieure à 50 euros pour les autres exploitants. Nous proposons l'appel de cotisations volontaires lors de nos actions extraordinaires.



# Réglement miel

Depuis 3 ans des représentants de la FFAP participent aux réunions du comité de pilotage du règlement miel.

Ce programme d'aides communautaires fonctionne par tranches triennales ; c'est pourquoi nous aurons courant 2012 à proposer de nouvelles pistes pour les aides à notre filière.

Un certain nombre de pistes seront apportées par l'audit de filière dont les résultats sont attendus début 2012 et dans tous les cas le cadre du programme reste inchangé.

Nos propositions ne peuvent pas sortir pour le moment du cadre validé par l'état et la communauté européenne :

- Assistance technique aux apiculteurs et aux groupements d'apiculteurs ;
- Lutte contre la varroase et les maladies associées ;
- Rationalisation de la transhumance ;
- Mesures de soutien des laboratoires d'analyse des caractéristiques physico-chimiques du miel et des produits de la ruche ;
- Mesures de soutien pour le repeuplement du cheptel apicole communautaire ;
- Collaboration avec des organismes spécialisés dans la réalisation des programmes de recherche appliquée dans le domaine de l'apiculture et des produits issus de l'apiculture.

A l'intérieur de ces thèmes nous pouvons faire de nouvelles propositions ou supprimer des mesures existantes (toutes les mesures existantes sont visibles sur le site de la FFAP, rubriques aides FranceAgriMer).

Pour le prochain programme triennal l'enveloppe allouée ne devrait en principe pas changer, soit 5,5 M€ par an.

Actuellement, les ADA ne peuvent pas faire de demandes pour financer directement sur ces fonds des recherches appliquées. Nous en avons fait déjà la demande et comptons la réitérer car les recherches et expériences menées par les ADA valent bien celles faites par les équipes scientifiques de certains laboratoires.

Depuis le début de la participation de notre syndicat à ces réunions, 3 thèmes nous questionnent particulièrement.

Les analyses de miel représentent 5% de la dépense. En questionnant de nombreux collègues nous avons l'impression que peu d'entre eux font analyser leur production, sauf dans le cas de commercialisation au négoce. On peut alors s'interroger sur qui sont les vrais bénéficiaires de cette aide. Chaque année environ 40 000 analyses sont financées. Une surveillance de la facturation faite aux apiculteurs qui font procéder aux analyses doit être mise en place afin que le financement du règlement européen n'aille pas à l'analyse de miel d'importation.

Une partie importante de l'enveloppe soit 33% est affectée au financement de la recherche appliquée et depuis de nombreuses années ces recherches se poursuivent, tous

azimuts il faut bien le dire, sans beaucoup de résultats pour notre filière.

Des résultats de recherches financés avec ce programme mais aussi d'autres en Europe et dans le monde ont permis de prouver la nocivité des pesticides pour notre cheptel.

Malheureusement, il n'est plus temps de démontrer des évidences, nous finançons des recherches dont les politiques ne veulent pas tenir compte pour orienter leurs décisions.

C'est pourquoi nous pensons aujourd'hui qu'il est nécessaire de donner des pistes nouvelles pour ces recherches de toxicité: guttations et sécrétions extra florales, rémanences dans les cultures et les CIPAN ; expositions des abeilles aux poussières contaminées aux systémiques lors du travail du sol et des broyages de colzas, tournesols, maïs et céréales à pailles.

Nous proposons aussi de donner une priorité haute à la recherche de lutte contre varroa avec des études sur la dynamique des populations des ruches en présence de varroa ; la recherche d'itinéraires techniques pour gérer la pression varroa en saison.

Nous proposons que les moyens soient recentrés sur des recherches ayant des résultats que nous puissions mettre en œuvre, nous apiculteurs, de suite sur le terrain.

Le manque de multiplicateurs de reines et d'essaims en France est une réalité, il est souvent impossible de pallier à des pertes hivernales ou en saison par des achats autres que l'importation, les producteurs en bio sont presque systématiquement obligés d'acheter des paquets d'abeilles importés. Par le passé une aide à l'investissement des éleveurs existait avec des demandes assez limitées. Malgré tout, nous pensons que cette aide à l'investissement devrait être réactivée et que l'aide qui est actuellement versée aux acheteurs de reines et d'essaims devrait être versée aux éleveurs. Ce principe éviterait une augmentation du prix des reines et essaims et rendrait la production de ceux-ci plus rémunératrice. Actuellement, la bonne tenue du marché du miel rend économiquement l'élevage peut attractif.

Voici les quelques points sur lesquels il nous est apparu important au fil des comités de pilotage d'apporter de nouvelles contributions, mais pour que tous les adhérents de notre syndicat puissent se retrouver dans les propositions que nous défendrons en 2012, il est important que le plus grand nombre s'exprime !

Vos réactions sur les mesures développées et les autres ainsi que vos propositions sur tout cela sont les bienvenues.

Nous voulons bâtir avec vous un programme duquel nous pourrions réellement attendre des résultats positifs pour notre métier.

Nous attendons vos propositions à l'adresse suivante: [ffap-apipro@hotmail.fr](mailto:ffap-apipro@hotmail.fr)

**Yvan Goutequillet**

## Le pesticide imidaclopride tueur d'abeilles volontairement retiré en usage sur les amandiers

Par Kevin Hansen - 21 novembre 2011

traduction : M. Uzan relue par A. Gabaud

Sous la pression de l'État de Californie, les fabricants de pesticides ont volontairement retiré le pesticide imidaclopride d'utilisation sur les amandes. L'imidaclopride est largement incriminé comme contribuant à la disparition des abeilles dans le monde.

Apparemment, l'industrie a volontairement retiré les amandiers de la liste des utilisations approuvées plutôt que d'assumer le regard du public et les coûts impliqués dans la réévaluation d'un pesticide qu'elle affirme maintenant être un "petit marché" pour elle.

Les amandes sont une des principales cultures pour une Californie politiquement influente et écologiquement primée. Le retrait volontaire de ce pesticide a été tellement inhabituel et surprenant pour l'Agence des États-Unis (Environmental Protection Agency - EPA) qu'elle n'a apparemment pas su comment traiter la demande.

Les pesticides systémiques de la classe des néonicotinoïdes comme l'imidaclopride sont particulièrement préoccupants parce qu'ils créent une toxicité dans toute la plante : les racines, feuilles, tiges, fleurs, le pollen et le nectar.

Ce changement a été révélé par le Département californien de la réglementation des pesticides (voir le lien ci-dessous; les sections pertinentes sont près de la fin du document), et confirmé par des membres de l'industrie.

Même si cela ne concerne qu'un seul usage de produit chimique pour une seule culture, c'est sans doute la première fois aux USA qu'un tel retrait de pesticide systémique a lieu sous la pression.

### Rappel :

L'État de Californie a exigé des fabricants de pesticides la réévaluation d'un grand nombre de pesticides contenant de l'imidaclopride, l'un des plus largement utilisés du groupe des néonicotinoïdes. Vous pouvez télécharger l'avis californien de rappel des pesticides ici:

<http://pierreterre.com/system/files/files/images/Califor%20reevaluates%20282%20Neonics%20-%20ca2009-02.pdf>

Les raisons de ce rappel en Californie étaient de deux ordres:

- Premièrement, l'accumulation des concentrations d'imidaclopride dans le sol au fil du temps ont été démontrées. Dans certains cas, les doses dans le sol ont été mortelles pour les insectes dans les cultures de l'année suivante sans application de pesticides nouveaux;
- Deuxièmement, la toxicité de l'imidaclopride est beaucoup plus élevée dans le pollen et le nectar que prévu, et donc les risques pour les insectes utiles comme les abeilles ont été sous-estimés dans l'évaluation d'origine des risques soumise à la Californie.

Le rappel californien contraint les fabricants à réévaluer la toxicité à partir de ces nouvelles données.

Pour les militants impliqués dans la lutte contre cette catégorie de pesticides, le message est clair: la pression peut marcher, et même une étape intermédiaire comme une "réévaluation" peut être efficace dans certains cas.

Selon un militant:

« En ce qui concerne le retrait volontaire pour les amandiers, Bayer a décidé qu'il serait mieux de retirer cet usage que de mener des études sur les résidus. Évidemment, ils doivent savoir que les résidus seront assez élevés, et si les études sur les amandes révèlent des taux élevés, alors il est fort probable que les résidus dans les autres cultures d'arbres et de noyers soient également élevés. Il y a encore un grand nombre d'utilisations de l'imidaclopride, pour que l'entreprise ne perde pas tant avec le retrait de l'utilisation sur amandiers. »

Cependant, il est préoccupant de savoir que les producteurs d'amandes peuvent utiliser un pesticide systémique alternatif qui est tout aussi toxique pour les abeilles. Les insecticides aussi à toxicité aiguë pour les abeilles sont les suivants : le spinosade, l'émamectine benzoate, le fipronil, le thiaméthoxam, la clothianidine et le dinotéfurane. Ces insecticides sont aussi systémiques et persistants et ont un potentiel élevé pour entrer dans le nectar, le pollen, et les fruits des plantes (peu de gens sont à la recherche de résidus dans les fruits).

Si l'un de ces pesticides est utilisé comme un substitut à l'imidaclopride, les pertes d'abeilles vont se poursuivre. "

## Du Colza OGM , riche en oméga 3 : les abeilles vont apprécier...

BASF a demandé fin novembre une autorisation de commercialisation d'une pomme de terre OGM pour l'alimentation humaine. Fortuna (c'est son nom...) serait résistante au mildiou.

La « patate » ne leur suffit pas, BASF a annoncé quelques jours plus tard le souhait de développer un colza transgénique en partenariat avec le groupe américain agroalimentaire Cargill.

Ils envisagent son utilisation par les agriculteurs « d'ici la fin de la décennie ».

« Riche en acides gras polyinsaturés oméga-3 » voilà une petite graine prometteuse à l'heure où les consommateurs raffolent des vertus bienfaites de cet acide gras.

Rappelons qu'aujourd'hui trois colzas OGM sont autorisés en Europe, tous résistants au glufosinate-ammonium, un herbicide non sélectif. Ces colzas sont destinés à l'alimentation animale, il n'a pas été délivré d'autorisation pour l'alimentation humaine.

# OGM

## Pollen OGM, chronologie d'automne : *l'ingrédient* d'un bonheur *fortuit* ...

Début Février, l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne concernant l'affaire Bablok en Allemagne remet un peu d'ambiance dans le débat sur les OGM et un peu d'émoi dans la filière miel.

Le land de Bavière (opposé à l'apiculteur Bablok) demandait à la Cour de Justice européenne si la présence de pollen OGM constitue une altération substantielle du miel ou du pollen....

Réponse (en bref) : Le risque sanitaire d'un produit contenant des OGM de manière fortuite ou volontaire oblige l'apiculteur à étiqueter son miel comme contenant des OGM ....et engage donc sa responsabilité lors de la mise sur le marché de son produit...

On se souvient aussi des définitions de la Cour : le pollen est qualifié d'ingrédient et non pas de composant naturel du miel et l'extraction définie comme étant un processus de fabrication.

De plus cette décision vient à l'encontre du règlement 1829-2003 en matière d'étiquetage. L'analyse porterait sur les ingrédients et il est alors probable que dans certains cas le seuil de 0.9% soit plus facilement atteint et, si je comprends bien, une simple trace d'ADN modifié obligerait à informer le client...

En réaction un courrier soulevant cet imbroglio et cosigné par plusieurs organisations apicoles de CŒUR (dont la FFAP) à l'attention de la DG SANCO (Direction générale de la santé et de la consommation) est parti en octobre.

Le 15/11 nous sommes allés avec les collègues de la CONF et de l'UNAF accompagnés de Janine Kievitz (expert coordination européenne) et Anne Furet (animatrice OGM pour l'UNAF) faire valoir notre point de vue sur cette question d'actualité.

C'est à dire: rappeler que la coexistence est impossible, que nous sommes pour la tolérance Zéro, pour un moratoire, et qu'en attendant les coûts d'analyses et autres soient pris en charge par les semenciers d'OGM, comme la réévaluation des tests, etc....

Pour la DG SANCO ces définitions perturbent le règlement concernant les règles d'étiquetage. Ces grains de sable viennent perturber la bonne marche du progrès qui veut notre bonheur malgré nous.

Dommage ! 84 dossiers sont en attente, maïs, pomme de terre, soja...que du bonheur !... fortuit ou volontaire on verra bien.

En attendant 50% du miel importé en Europe provient de pays où se cultivent les OGM (Argentine, Canada, Chine,...). Plus prêt de chez nous, les espagnols subissent les contre-coups économiques puisque qu'environ 100 000 ha de maïs Mon 810 y sont cultivés. Ils se retrouvent pris au piège depuis l'arrêt et les conditionneurs ont multiplié les analyses sans avoir la certitude que les rapports d'analyses sont fiables...Gros bazar.

L'Europe demande aux états membres de ne pas prendre de mesures et d'attendre d'y voir plus « clair »,... attendre que le MON 810 soit réévalué puis obtienne l'agrément pour la consommation humaine, revoir les définitions du pollen et de l'extraction (c'est à dire revenir au système qui permet de rester en dessous du seuil d'étiquetage de 0.9% et ne pas être rendu responsable de l'incorporation de pollen du fait de la centrifugation), valider les méthodes d'analyses, accréditer les laboratoires d'analyses, etc. ...

Le HCB (Haut Conseil des Biotechnologies) nourrit l'idée selon laquelle l'extraction ajouterait du pollen (exogène à la miellée par exemple) au miel du fait des procédés de centrifugation. Cette idée serait utile pour dire qu'on ne peut pas maîtriser la pollution de pollen OGM; c'est techniquement très discutable et réglementairement hasardeux pour les producteurs que nous sommes selon l'issue des débats. On manque là, de précisions...

En décembre, une pétition proposée par l'UNAF est lancée, cosignée par 17 organisations apicoles, agricoles, environnementalistes,...demandant un moratoire. Cette pétition a été bien accueillie et en cours de dépôt à la commission des pétitions du parlement.

Le conseil d'état suite à la décision de la cour européenne de justice vient d'annuler le moratoire de 2008 interdisant la commercialisation du Mon 810. On se souvient du débat en début d'année 2011 au sujet de la fiabilité statistique des tests fournis par le fabricant.

L'AFBV (association de promotion des biotechnologies du végétal à laquelle adhèrent l'UIPP, le GNIS, les producteurs de semences) disait que l'ANSES avait trouvé des tests fiables, quant au ministère de l'écologie et à FNE, ils les jugeaient non pertinents pour conclure à l'absence de toxicité.

Le gouvernement, par les voix de N. Sarkozy et Nathalie Kosciusko-Morizet, s'est exprimé début décembre 2011 pour demander un nouveau moratoire; il faut donc amener de nouveaux arguments mais c'est un premier élément positif.

Cette actualité fait abstraction de la mutagenèse, technologie hautement naturelle ! Et dont il convient aussi de surveiller les herbicides qui sont vendus avec.

Les apiculteurs espagnols attendaient que passent leurs élections présidentielles pour dénoncer les cultures OGM : ce serait bien d'aller faire une virée chez nos collègues espagnols pour les soutenir, non ?

L'OGM nous est vendu comme un progrès qui s'inscrit dans un plan Ecophyto 2018, un peu comme le nucléaire dans un plan carbone.

**Nicolas Guintini**

**Résolution du Parlement Européen votée le 15 novembre 2011 sur la santé  
des abeilles et les défis lancés au secteur apicole (Edition provisoire):  
lecture critique par Amaury Renoux**

En lisant la proposition de résolution de M. Tabajdi et l'avis de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, on n'aurait pu se mettre à rêver pour l'avenir de notre abeille. Cette résolution demandant « le retrait définitif des pesticides neurotoxiques » tant que la preuve n'aura pas été faite de leur non-toxicité sur l'abeille et l'environnement. La thèse multifactorielle était mise en avant dans ces rapports, mais l'incidence des pesticides paraissait importante. Dans le même temps, les firmes phytopharmaceutiques contre-attaquaient en invitant les parlementaires à venir écouter leur point de vue à ce sujet.

Dans la résolution adoptée le 15 Novembre, il ne reste pas grand-chose, en tout cas rien de bien encourageant...

L'ennemi principalement montré du doigt, quant à la mortalité de nos abeilles, reste le varroa. Les médicaments n'étant plus efficaces pour régler ce problème, elle incite la recherche sur d'autres molécules de traitement.

C'est le grand tout multifactoriel : varroas, manque de biodiversité, pesticides, monoculture... On ne parle plus des neurotoxiques, mais de pesticides susceptibles de causer des troubles sur l'abeille. Il est quand même demandé une meilleure évaluation des risques, pour les nouvelles demandes de mises sur le marché des produits phytos (effets sublétaux) et la prise en compte de la

découverte des nouvelles voies d'intoxications possibles, tel que le phénomène de guttation.

Elle demande la mise en place de « ruchers de références » permettant l'étude des impacts environnementaux, des pratiques apicoles et agricoles sur ces derniers. Elle incite à renforcer le lien et l'échange entre les apiculteurs, agriculteurs et responsables politiques et industriels pour que les informations des études écotoxicologiques soient partagées et disponibles.

Enfin, elle propose que l'apiculture soit incluse en 2013 dans la nouvelle PAC, pour permettre les aides directes et l'aide aux jeunes apiculteurs. Elle incite à une agriculture « durable », par le biais de mesurètes du genre : on traite que quand c'est nécessaire, on intègre du trèfle avec les graminées dans les prairies, et on sème deux trois fleurs en bordure des champs...

Au vu de ce que traverse l'apiculture aujourd'hui, cette résolution est loin de répondre aux attentes de la profession. Ils ont beau vanter le travail ô combien bénéfique de nos abeilles, rien n'est fait pour que celles-ci puissent le faire correctement !

(à lire à suivre sur le site du parlement européen à cette adresse :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P7-TA-2011-0493&language=FR&ring=A7-2011-0359>

#### **Lettre adressée au président de l'ITSAP**

« Lors de son Assemblée Générale en novembre à Aspet les membres de la FFAP ont réaffirmé leur attachement à l'institut technique.

Toutefois nous avons quelques interrogations quant au fonctionnement de notre institut :

Les possibilités financières de l'ITSAP sont à ce jour insuffisantes pour répondre à l'ensemble des missions.

En attendant d'autres financements et afin de faire face à l'urgence des problèmes que rencontre notre profession, la FFAP propose que soient débattues au prochain C.A. des questions de priorité d'action.

Un resserrement temporaire de l'activité permettrait le démarrage concret de travaux en adéquation avec les difficultés majeures exprimées par la profession : intoxication, varroa, OGM...

Nous nous interrogeons aussi sur la restitution fidèle du travail fait lors des commissions ainsi que sur la rapidité de restitution des comptes-rendus.

Pour une meilleure efficacité, une remise à plat de la méthodologie de travail doit être faite

Nous demandons que ces points soient mis à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration de notre institut.

#### **Affaire Bablock : La Reine Dare-Dare en tombe sur l'aiguillon !**



D'après les dessins de M. Barotte